



09

Pour une démocratie vivante

Une démocratie vivante, offrant aux citoyens de larges possibilités d'information et de participation, est la base même de la coexistence sociale.

Si nous voulons rendre notre société et notre système économique plus durables, un changement «culturel» est également nécessaire: nous devons nous éloigner de la consommation et de la

concurrence pour nous rapprocher de la solidarité et de la justice sociale.

C'est pourquoi il est particulièrement important de s'engager en faveur d'une culture de discussion et de décision diversifiée si l'on veut œuvrer pour une société durable.



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE CONTRE-VOIX CRITIQUE ET CONSTRUCTIVE DANS UNE DÉMOCRATIE VIVANTE

Un collectif de 33 organisations de la société civile (organisations environnementales, organisations de solidarité internationale, de justice sociale et de défense des droits de l'homme), dont le Mouvement Ecologique, s'est formé fin 2024. Leur objectif commun : se mobiliser pour une démocratie vivante et le respect du travail de la société civile.

Le point de départ de cette initiative a été l'affaire Caritas, mais aussi diverses déclarations de membres du gouvernement qui ont donné l'impression que le gouvernement remettait en question le rôle important de la société civile.

Une conférence de presse a eu lieu le 7 octobre 2024 sur la place Clairefontaine pour lancer les actions de la plateforme commune. L'accent a été mis sur le rôle central de la société civile dans le fonctionnement de notre démocratie. Une déclaration a été rédigée à cet effet et largement diffusée aux acteurs concernés.

Le vendredi 10 janvier 2025, une réunion de cette alliance, qui s'est entre-temps donné le nom de Voôo (« voix » en espéranto), a eu lieu avec le ministre d'État Luc Frieden. Cette réunion faisait suite à l'action et à la lettre ouverte d'octobre. Cette réunion a été très constructive et le ministre d'État a ensuite pris des mesures pour que le point de vue de Voôo soit demandé sur deux dossiers (avant-projet de loi sur l'« expulsion » et projet de loi sur le droit de manifester). Une réunion avec le Premier ministre sur la réforme de l'actuelle « loi asbl » devrait avoir lieu après que les organisations auront présenté leurs propositions de réforme.

Liste des signataires : Abram asbl; Amitié Am Sand-Amizero NGO; Amnesty International Luxemburg; ASTI; ASTM; Athenée - Action humitaire; CELL; CID Fraen an Gender; CLAE; Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient; Coopération Nord-Sud; Dignitas asbl; Greenpeace; Ëmweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l.; Enfants de l'Espoir; etika; Fairtrade Lëtzebuerg; FDH; Frëndeskrees Kamerun; Friddens-a Solidaritätsplattform; Le Soleil dans la Main; Les Amis de Pirajà; Les Amis du Tibet; LIFE WG; Médecins du Monde; Mouvement Ecologique; natur&ëmwelt a.s.b.l.; Niños de la Tierra a.s.b.l.; partage.lu; Rokku Mi Rokka; Solidaritéit mat den Heescherten; SOS Faim mit der Unterstützung des Cercle de coopération des ONGD

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'INFORMATION POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS !

L'accès des citoyens aux informations est régi par la loi du 14 septembre 2018 (*administration transparente et ouverte*). Malheureusement, cette loi est extrêmement lacunaire. Cela était connu dès le départ, c'est pourquoi la Chambre des députés avait déjà décidé, lors de l'adoption de la loi, que la nouvelle loi serait évaluée deux ans après son entrée en vigueur.

Malheureusement, jusqu'à présent, cela n'a été que des promesses, et pratiquement rien n'a été fait. C'est pourquoi le Mouvement Ecologique continue de s'engager de manière cohérente pour que la loi soit améliorée, par le biais de divers courriers, prises de position et entretiens.

En 2024, une réunion a eu lieu avec le ministre d'État Luc Frieden, en sa qualité de ministre responsable, sur le sujet. Les lacunes existantes de la loi ont été discutées ouvertement. En 2024, le gouvernement a ensuite présenté un texte de réforme visant principalement à améliorer l'accès des journalistes à l'information. Il est également prévu d'apporter quelques modifications à la loi sur l'administration ouverte et transparente, qui concerne les citoyens. En 2024, le Mouvement Ecologique a procédé à une première analyse de ce texte, et une prise de position sera adoptée en 2025. L'évaluation générale est la suivante : les modifications vont dans la bonne direction, mais elles sont loin d'être suffisantes.

Comme on a pu l'apprendre lors d'une réunion de la commission compétente de la Chambre des députés sur le sujet, il y a eu dans le cadre des négociations de coalition une «note au formateur» avec des propositions visant à améliorer l'accès aux informations. Il s'agit d'un document qui a été rédigé par le service compétent du gouvernement précédent en guise de suggestion pour l'accord de coalition. Le Mouvement Écologique a demandé ce document. Après que le Mouvement Écologique n'a pas reçu de réponse à sa demande dans un premier temps et s'est présenté à la Commission d'accès aux documents, le ministère d'État a publié cette « note ». Il s'agit d'une évolution tout à fait positive ; le Mouvement Écologique suivra l'évolution de la situation dans ce contexte.

« COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS » – UN POINT DE DÉPART IMPORTANT POUR LE MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE

Malheureusement, le Mouvement Ecologique ne reçoit pas toujours de réponse lorsqu'il demande des documents ou des informations à un ministère. Cela concerne surtout le ministère de l'Environnement.

La loi sur la transparence de l'État prévoit que dans ce cas, il n'est pas nécessaire de saisir immédiatement le tribunal pour faire valoir son droit de réponse, mais qu'il est possible de s'adresser d'abord à la Commission d'accès aux documents (CAD). Celle-ci demande alors au ministère pourquoi la demande n'a pas reçu de réponse.

En 2024, le conseil d'administration a décidé de transférer par principe toutes les demandes restées sans réponse à ce service.

Le succès d'une intervention auprès de cette « Commission » est remarquable : les ministères ne répondent certes pas toujours aux demandes du Mouvement Ecologique, mais ils deviennent actifs dès qu'ils sont contactés par la CAD. Résultat : par ce « détour » - et avec le surcroît de travail que cela implique, y compris pour la CAD - on obtient généralement les documents demandés. Cependant, la Commission n'est malheureusement responsable que de l'accès aux « documents », et non de la publication des « informations » que le Mouvement Ecologique demande particulièrement souvent (par exemple, le point de vue d'un ministère sur un dossier particulier).

POUR UN PARLEMENT PLUS TRANSPARENT – PUBLIER LES DOCUMENTS

La Chambre des députés a pris une décision positive en 2024 : elle a décidé de diffuser en direct les différentes réunions des commissions et de les publier ultérieurement en vidéo sur le site Internet de la Chambre des députés. Il s'agit d'une innovation extrêmement positive, même s'il faudra certainement un certain temps avant qu'elle ne soit suffisamment connue et utilisée en conséquence.

Le Mouvement Ecologique a incité la Chambre des députés à faire un pas de plus vers la transparence. Lors de nombreuses réunions, des documents sont présentés et remis aux députés, principalement par des ministères et des fonctionnaires du gouvernement. Il s'agit par exemple de résumés de législations actuelles ou de projets de nouvelles lois, de documents sur la mise en œuvre de différentes stratégies, de données chiffrées, etc. En tant que citoyen intéressé, on peut certes écouter les explications à ce sujet lors de la retransmission en direct, mais les documents eux-mêmes ne sont pas mis à disposition en ligne.

Dans une lettre adressée à la Chambre des députés, il a été suggéré de mettre ces informations en ligne avec le compte rendu de la réunion. Malheureusement, le Mouvement Ecologique n'a pas reçu de réponse à cette demande.

REFORCER LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DES CITOYENS !

La construction d'une société de demain durable et résiliente nécessite plus que jamais un échange ouvert, une confrontation d'arguments factuels, ainsi que des droits civiques développés et une éducation politique moderne. Le Luxembourg est malheureusement loin d'atteindre ces objectifs. L'engagement de la société civile, et en particulier du Mouvement Écologique, est d'autant plus important.

C'est pourquoi la question de la « société civile » est un thème récurrent dans les travaux du Mouvement Ecologique.

Dans le cadre de divers projets de loi, dossiers, etc., elle s'engage sans relâche en faveur d'une bonne politique d'information et d'une large participation citoyenne. Elle conseille également les citoyens qui souhaitent obtenir des informations sur leurs droits civiques ou sur les possibilités de participation.

